

**APPLICATION DE LA  
MÉTHODE DES TIERS**

**SUIVI DE LA DÉCISION D-2021-109**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1 IMPACT SUR LES PIÈCES DE LA CAUSE TARIFAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>2 CONTENU DÉTAILLÉ .....</b>	<b>6</b>
2.1 Pièces de la cause tarifaire .....	7
2.2 Pièces du rapport annuel .....	9
2.3 Autres pièces affectées .....	13
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE 1</b>	
<b>ANNEXE 2</b>	

## **INTRODUCTION**

1 Dans sa décision D-2021-109 portant sur la fonctionnalisation et la classification des coûts prévus  
2 à la cause tarifaire découlant de l'application de la méthode des tiers, la Régie de l'énergie (la  
3 Régie) demandait ce qui suit à Énergir, s.e.c. (Énergir) :

4 [365] « Par ailleurs, aux fins de l'examen de conformité, la Régie demande à Énergir de déposer  
5 au présent dossier un exemple de présentation des pièces comptables et tarifaires reflétant  
6 l'application de la méthode des tiers. [...] »

7 Le présent document présente les modifications aux pièces des dossiers tarifaires et rapports  
8 annuels découlant de l'application de cette méthode de fonctionnalisation.

## **1 IMPACT SUR LES PIÈCES DE LA CAUSE TARIFAIRE**

9 Pour faciliter la compréhension des impacts comptables et tarifaires, les pièces de la Cause  
10 tarifaire 2019-2020 (R-4076-2018) et du Rapport annuel 2020 (R-4136-2020) ont été utilisées.  
11 Certains parallèles pourront ainsi être faits avec la présentation effectuée par Énergir en séance  
12 de travail le 24 février 2021 (pièce B-0601, Gaz Métro-5, Document 17) qui, elle aussi, se basait  
13 sur l'exercice 2019-2020.

14 Énergir souhaite apporter une mise en garde à l'égard d'écarts non significatifs entre les données  
15 fournies dans la pièce Gaz Métro-5, Document 17 (déposée en séance de travail) et celles  
16 présentées en annexes au présent document. En effet, ces dernières présentent le résultat de  
17 calculs plus rigoureux que ceux fournis lors de la séance de travail, dont l'objectif se résumait à  
18 une démonstration générale de la mécanique comptable associée à la méthode des tiers. Ces  
19 écarts entre les deux documents ont été identifiés dans les annexes par le biais d'une note de  
20 bas de page. Dans tous les cas, la valeur présentée en annexes constitue la valeur à retenir (et  
21 non celle initialement proposée dans la pièce B-0601, Gaz Métro-5, Document 17).

22 Les tableaux ci-après résument les modifications engendrées par l'application de la méthode des  
23 tiers dans les principales pièces des causes tarifaires et rapports annuels.

**Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro,  
R-3867-2013, phase 2**

**Tableau 1 - Impact sur les pièces de la cause tarifaire**

Pièce déposée à la CT 2019-2020			Application de la méthode des tiers - nouvelle pièce	
Contenu de la pièce	R-4076-2018	Pages	Description de l'impact - nouvelle pièce	Pages
		s.o.	Sommaire des coûts d'approvisionnement pour tous les services, après fonctionnalisation.	1
Coût annuel du transport et de l'équilibrage pour la période	Énergir-N, Document 8, B-0114	1 et 2	Modifiée en fonction de la méthode des tiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>› Intégration de la capacité journalière de chacun des outils;</li> <li>› Détail de la fonctionnalisation par outil d'approvisionnement;</li> <li>› Détail des coûts du transport annuel, de l'équilibrage saisonnier et de la flexibilité opérationnelle; et</li> <li>› Information sur les volumes de fourniture retirée de la proposition.</li> </ul>	2
Coût annuel de distribution pour la période	Énergir-N, Document 8, B-0114	3	Information maintenue.	3
Fonctionnalisation des achats de fourniture par service	Énergir-N, Document 8, B-0114	4	Information maintenue et intégration de la ventilation du coût fonctionnalisé au différentiel de lieu entre les services de transport et d'équilibrage saisonnier.	4
Fonctionnalisation des coûts par outil d'approvisionnement	Énergir-N, Document 8, B-0114	5 et 6	Information maintenue pour les taux et le détail des coûts, et <b>transfert à la page 2</b> de : <ul style="list-style-type: none"> <li>› la fonctionnalisation entre Transport et équilibrage saisonnier; et</li> <li>› de la capacité journalière de chacun des outils.</li> </ul>	5
Définitions des rubriques	Énergir-N, Document 8, B-0114	7 à 10	Considérant que les libellés des différents coûts présentés à travers la pièce sont suffisamment explicites et reprennent essentiellement la terminologie déjà utilisée dans la pièce du plan d'approvisionnement, Énergir suggère de retirer les pages du lexique d'usage.	s.o.
Coût annuel de l'entreposage et du transport fonctionnalisé au service d'équilibrage	Énergir-N, Document 9, B-0116	1	<b>Transfert</b> de toute l'information : <ul style="list-style-type: none"> <li>› à la page 5 de la Énergir-N, Document 8 pour les outils de transport;</li> <li>› à la page 2 de la Énergir-N, Document 8 pour les données sur les sites d'entreposage;</li> <li>› Cette pièce est donc retirée.</li> </ul>	s.o.
Base de tarification mensuelle	Énergir-L, Document 2, B-0264	3 à 7	Modification de la présentation et retrait de la page 4.	3 à 6
Revenu requis	Énergir-N, Document 1, B-0266	1 à 3	Modification de la présentation des pages 1 et 3 : Modification du libellé du service d'équilibrage et ajout du service de flexibilité opérationnelle.	1 à 3

**Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro,  
R-3867-2013, phase 2**

**Tableau 2 - Impact sur les pièces du rapport annuel**

Pièce déposée au RA 2020			Application de la méthode des tiers - nouvelle pièce	
Contenu de la pièce	R-4136-2020	Pages	Description de l'impact - nouvelle pièce	Pages
		s.o.	Sommaire des coûts d'approvisionnement pour tous les services, après fonctionnalisation et ajustements annuels.	1
Coût annuel du transport, de l'équilibrage pour la période	Énergir-9, Document 2, B-0180	1 et 2	Modifiée en fonction de la méthode des tiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>› Détail de la fonctionnalisation par outil d'approvisionnement;</li> <li>› Détail des coûts du transport annuel, de l'équilibrage saisonnier et de la flexibilité opérationnelle;</li> <li>› Information sur les volumes de fourniture retirée de la proposition.</li> </ul>	2
Coût annuel de distribution pour la période	Énergir-9, Document 2, B-0180	3	Information maintenue.	3
Sommaire de la fonctionnalisation des achats et la saisonnalité	Énergir-9, Document 2, B-0180	4	<b>Transfert à la page 1.</b>	1
Fonctionnalisation des achats de fourniture et transferts pour la saisonnalité par service	Énergir-9, Document 2, B-0180	5 et 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Information maintenue et intégration de la ventilation du coût fonctionnalisé au différentiel de lieu entre les services de transport et d'équilibrage saisonnier;</li> <li>› Ajout de la nouvelle méthode de calcul approuvée pour les transferts annuels aux coûts de la saisonnalité.</li> </ul>	4 et 5
Fonctionnalisation des coûts par outil d'approvisionnement	Énergir-9, Document 2, B-0180	7	Information maintenue pour les taux et le détail des coûts, et <b>transfert à la page 2</b> de : <ul style="list-style-type: none"> <li>› la fonctionnalisation entre transport et équilibrage saisonnier;</li> <li>› les capacités journalières se retrouvent à la proposition de la Cause tarifaire, page 2.</li> </ul>	6
Explication des écarts	Énergir-9, Document 2, B-0180	8 et 9	Information maintenue.	
Définitions des rubriques	Énergir-9, Document 2, B-0180	10 à 14	Considérant que les libellés des différents coûts présentés à travers la pièce sont suffisamment explicites et reprennent essentiellement la terminologie déjà utilisée dans la pièce du plan d'approvisionnement, Énergir suggère de retirer les pages du lexique d'usage.	s.o.
Calcul du taux d'allègement du tarif de transport	Énergir-9, Document 3, B-0050		<b>Pièce supprimée</b> , car n'est plus requise avec la méthode des tiers.	s.o.
Base de tarification mensuelle	Énergir-6, Document 1, B-0034	2 et 3	Modification du libellé du service d'équilibrage, abolition de la base tarification du service de fourniture.	2 et 3
Établissement du trop-perçu/manque à gagner par service	Énergir-8, Document 1, B-0162	1 à 5	Pages 1 à 3 : Modification du libellé du service d'équilibrage et ajout de la flexibilité opérationnelle. Pages 4 et 5 : Modification de la présentation pour arrimer avec la présentation du revenu requis en cause tarifaire.	1 à 5

## 2 CONTENU DÉTAILLÉ

1 Pour les pièces Énergir-N, Document 8 de la Cause tarifaire et Énergir-9, Document 2 du Rapport  
2 annuel, Énergir propose une présentation similaire à celle présentée à la Régie lors de la séance  
3 de travail du 24 février 2021 (pièce B-0601, Gaz Métro-5, Document 17). Les principaux objectifs  
4 qui ont guidé Énergir dans la refonte sont :

- 5 • Se centrer sur l'objectif premier de la pièce, soit le coût des services;
- 6 • Éliminer la redondance de l'information;
- 7 • Présenter les résultats de manière compréhensible et facile à consulter.

8 En supposant que la proposition d'Énergir ait été appliquée à la cause tarifaire et au rapport  
9 annuel pour l'exercice 2019-2020, les annexes ci-dessous mentionnées relèvent l'information qui  
10 aurait été présentée dans chacun de ces deux dossiers.

Dossier - Titre de pièce	Méthode des tiers - N° de pièce	Annexes
<b>Cause tarifaire -</b> Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2020	Énergir-N, Document 8	<b>Annexe 1,</b> pages 1 à 5
<b>Rapport annuel -</b> Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution	Énergir-9, Document 2	<b>Annexe 2,</b> pages 1 à 6

## **2.1 PIÈCES DE LA CAUSE TARIFAIRE**

1 Dans une Cause tarifaire, la nouvelle pièce Énergir-N, Document 8 sera présentée de la manière  
2 suivante :

### **Page 1**

4 La page 1 présente un tableau sommaire de l'ensemble des coûts d'approvisionnement par  
5 service afin de répondre à la demande pour la période visée. Ce tableau permet à la Régie  
6 d'identifier clairement la ventilation de ces coûts entre les différents services.

- 7 • Ligne 1 : La ligne 1 présente le coût global brut par service selon la méthode des tiers,  
8 dont le détail se retrouve à la page 2. Cette ligne exclut l'ajustement annuel de la  
9 fonctionnalisation du différentiel de lieu des achats de gaz de réseau, afin de permettre  
10 d'apprécier uniquement les coûts annuels bruts à encourir par Énergir;
- 11 • Ligne 2 : La ligne 2 présente le coût total fonctionnalisé à la fourniture et le coût  
12 fonctionnalisé au différentiel de lieu. Le détail de ces éléments est présenté à la page 4  
13 proposée;
- 14 • Les lignes 3 à 5 : Les lignes 3 à 5 présentent les coûts supplémentaires comme détaillés  
15 dans la preuve (pièce B-0606, Gaz Métro-5, Document 12, section 5.5, page 110) et  
16 comme illustré lors de la séance de travail du 24 février 2021 (pièce B-0601, Gaz Métro-5,  
17 Document 17, page 8). Dans un souci de présentation plus fluide de l'information, le total  
18 des coûts du service de distribution, dont le détail est retraçable à la page 3, est regroupé  
19 à la ligne 5, colonne 1, alors que dans les pièces citées précédemment, une partie de ces  
20 coûts était regroupée dans les coûts annuels pour répondre à la demande;
- 21 • Ligne 6 : La ligne 6 présente les coûts totaux par service avant tous les ajustements  
22 annuels, comme illustrés lors de la séance de travail du 24 février 2021 (pièce B-0601,  
23 Gaz Métro-5, Document 17, page 8).

### **Page 2**

25 La page 2 présente le résultat de l'application de la méthode des tiers. Le grand total des coûts  
26 par service à la ligne 23 de la page 2 se retrouve à la ligne 1 de la page 1.

27 Dans le but de concentrer l'information uniquement sur les coûts d'approvisionnement des  
28 services et de supprimer la redondance de l'information entre les pièces, Énergir propose de

1 retirer les volumes de fourniture ventilés par source qui se trouvaient présentés auparavant à la  
2 pièce Énergir-N, Document 8, page 1. En effet, la présentation de ces volumes n'est pas  
3 pertinente aux fins de l'établissement du coût des outils d'approvisionnement (prime fixe, *fuel*,  
4 prime variable) selon la méthode des tiers. Au besoin, la Régie peut accéder à ces informations  
5 au moyen d'autres pièces de la cause tarifaire :

6 1- Les volumes de fourniture ventilés par source et utilisés pour répondre à la demande se  
7 retrouvent à l'annexe 8 de la pièce B-0184, Énergir-H, Document 1 de la Cause tarifaire  
8 2019-2020 (R-4076-2018);

9 2- Les volumes totaux transportés peuvent être retracés à la pièce B-0113, Énergir-N,  
10 Document 7, ligne 26, colonne 2.

11 La section « Coûts de transport annuels », aux lignes 1 à 8, présente les coûts des outils de  
12 transport annuels contractés. Afin de faciliter la réconciliation des chiffres, cette section présente  
13 à la fois les coûts des outils annuels fonctionnalisés au transport et les coûts de ces mêmes outils  
14 fonctionnalisés à l'équilibrage saisonnier.

15 La section « Coûts d'équilibrage saisonnier », aux lignes 9 à 18, présente les coûts d'équilibrage  
16 saisonnier autres que ceux déjà fonctionnalisés aux coûts de transport annuels :

- 17 • La sous-section « Transport » présente les coûts des outils de transport non annuels;
- 18 • La sous-section « Entreposage » présente le coût de chacun des sites d'entreposage.  
19 À noter que le coût relatif à la variation des inventaires de transport en franchise  
20 auparavant présenté à la pièce Énergir-N, Document 8, page 1, est maintenant présenté  
21 dans cette section et ventilé par site d'entreposage;
- 22 • La sous-section « Optimisation et autres coûts » présente les outils d'optimisation de  
23 même que d'autres coûts éventuels qui seraient fonctionnalisés à l'équilibrage saisonnier.

24 La section « Coûts de flexibilité opérationnelle », aux lignes 19 à 22, présente les coûts de  
25 flexibilité opérationnelle comme proposés dans la preuve déposée par Énergir à la pièce B-0606,  
26 Gaz Métro-5, Document 12 et comme illustrés lors de la séance de travail du 24 février 2021 à la  
27 pièce B-0601, Gaz Métro-5, Document 17.



1 La ligne 23 « Grand total des coûts par service » présente le total des coûts par service selon la  
2 méthode des tiers. Cette ligne est reportée à la page 1, ligne 1 de cette même pièce.

3 Il est à noter que si le dossier devait comporter des coûts non requis pour répondre aux besoins  
4 de la clientèle, ces derniers feraient l'objet d'une colonne supplémentaire placée après la colonne  
5 du service de la flexibilité opérationnelle.

6 Page 3

7 Cette page présente les coûts de distribution dans un format similaire à ce qui est présenté  
8 actuellement.

9 Page 4

10 Cette page présente la fonctionnalisation du coût des achats de fourniture entre les services de  
11 fourniture et de transport. Par ailleurs, le coût du différentiel de lieu calculé sur les achats prévus  
12 à d'autres points de livraison que Dawn est scindé entre les services de transport et d'équilibrage  
13 saisonnier selon le pourcentage de la demande moyenne.

14 Page 5

15 Cette page reprend le détail des coûts par outil d'approvisionnement tel que présenté  
16 actuellement. Les capacités journalières ont été retirées puisqu'elles sont désormais présentées  
17 à la page 2, colonne 1. Pour ce qui est de la fonctionnalisation entre le transport et l'équilibrage  
18 saisonnier, cette dernière est maintenant présentée à la page 2 de la proposition aux colonnes 5  
19 et 6.

## **2.2 PIÈCES DU RAPPORT ANNUEL**

20 Au rapport annuel, la nouvelle pièce Énergir-9, Document 2 sera présentée de la manière  
21 suivante :

1 Page 1

2 La page 1 propose un tableau sommaire de l'ensemble des coûts d'approvisionnement par  
3 service pour répondre à la demande pour la période visée. Ce tableau permet à la Régie  
4 d'identifier clairement la ventilation de ces coûts entre les différents services.

- 5 • Ligne 1 : La ligne 1 présente le coût global brut par service selon la méthode des tiers,  
6 dont le détail se retrouve à la page 2. Cette ligne exclut tous les ajustements annuels (le  
7 différentiel de lieu des achats de gaz de réseau, le transfert de la fourniture vers  
8 l'équilibrage et le transfert du transport vers l'équilibrage) afin de permettre d'apprécier  
9 uniquement les coûts annuels bruts encourus par Énergir;
- 10 • Ligne 2 : La ligne 2 présente le coût total fonctionnalisé à la fourniture et le coût  
11 fonctionnalisé au différentiel de lieu. Le détail de ces éléments est présenté à la page 4;
- 12 • Lignes 3 et 4 : Les lignes 3 et 4 présentent le sommaire des ajustements annuels pour le  
13 transfert de la fourniture vers l'équilibrage et le transfert du transport vers l'équilibrage,  
14 comme détaillé à la page 5. Il est à noter que seul le montant de transfert à l'équilibrage  
15 saisonnier est présenté à la ligne 3, puisque le transfert à la flexibilité opérationnelle est  
16 déjà inclus dans les coûts présentés selon la méthode des tiers à la ligne 1;
- 17 • Lignes 5 à 7 : Les lignes 5 à 7 présentent les coûts supplémentaires comme détaillé dans  
18 la preuve (pièce B-0606, Gaz Métro-5, Document 12, section 5.5) et comme illustré lors  
19 de la séance de travail du 24 février 2021 (pièce B-0601, Gaz Métro-5, Document 17).  
20 Dans un souci de présentation plus fluide de l'information, le total des coûts du service de  
21 distribution, dont le détail est retraçable à la page 3, est regroupé à la ligne 5, alors que  
22 dans les pièces citées précédemment, une partie de ces coûts était regroupée dans les  
23 coûts annuels pour répondre à la demande;
- 24 • Ligne 8 : La ligne 8 présente le total des coûts réels par service;
- 25 • Ligne 9 : La ligne 9 reporte le total du sommaire de la pièce Énergir-N, Document 8,  
26 page 1, ligne 6, selon le nouveau format à la cause tarifaire;
- 27 • Ligne 10 : La ligne 10 présente l'écart de coûts par service entre la projection de la cause  
28 tarifaire et les résultats au rapport annuel. Le sommaire de l'explication des écarts aux

1 services de transport, d'équilibrage saisonnier et de flexibilité opérationnelle se retrouve  
2 aux pages subséquentes, comme à la pièce Énergir-9, Document 2 actuelle.

3 Page 2

4 La page 2 présente le résultat de l'application de la méthode des tiers. Comme détaillé dans la  
5 preuve (pièce B-0606, Gaz Métro-5, Document 12, section 6) et comme illustré lors de la séance  
6 de travail du 24 février 2021 (pièce B-0601, Gaz Métro-5, Document 17), l'actualisation des coûts  
7 selon les données réelles est effectuée lors du rapport annuel.

8 Le grand total des coûts par service à la ligne 24 de la page 2 se retrouve à la ligne 1 de la page 1.

9 À titre comparatif, la page intègre également les projections de la cause tarifaire de même qu'une  
10 section dégageant les écarts entre les projections et les résultats réels.

11 Par souci d'harmonisation de la présentation avec celle de la cause tarifaire, la proposition ne  
12 contient plus la ventilation des volumes de fourniture transportés comme présentée auparavant  
13 à la pièce Énergir-9, Document 2.

14 La section « Coûts de transport annuels » aux lignes 1 à 8 présente le résultat réel du coût des  
15 outils de transport annuels contractés ainsi que les revenus provenant de transactions  
16 d'optimisation. Afin de faciliter la réconciliation des chiffres, cette section présente à la fois les  
17 coûts des outils annuels fonctionnalisés au transport et les coûts de ces mêmes outils  
18 fonctionnalisés à l'équilibrage saisonnier.

19 La section « Coûts d'équilibrage saisonnier », aux lignes 9 à 18, présente le résultat réel des  
20 coûts d'équilibrage saisonnier autres que ceux fonctionnalisés aux coûts de transport annuels :

- 21 • La sous-section « Transport » présente les coûts réels des outils de transport non  
22 annuels;
- 23 • La sous-section « Entreposage » présente le coût réel de chacun des sites d'entreposage.  
24 À noter que le coût relatif à la variation des inventaires de transport en franchise  
25 auparavant présenté à la pièce Énergir-9, Document 2, page 1, est maintenant présenté  
26 dans cette section et ventilé par site d'entreposage;

1 • La sous-section « Optimisation et autres coûts » présente le coût réel des outils  
2 d'optimisation, de même que d'autres coûts éventuels qui seraient fonctionnalisés à  
3 l'équilibrage saisonnier et les revenus de transactions d'optimisation.

4 La section « Coûts de flexibilité opérationnelle » présente, aux lignes 19 à 23, le coût réel de la  
5 flexibilité opérationnelle de même que les revenus d'optimisation.

6 La ligne 24 « Grand total des coûts par service » présente le total des coûts par service selon la  
7 méthode des tiers. Cette ligne est reportée à la page 1, ligne 1 de la proposition.

8 Il est à noter que si le dossier comporte des coûts non requis pour répondre aux besoins de la  
9 clientèle, ces derniers feraient l'objet d'une colonne supplémentaire placée après la colonne du  
10 service de la flexibilité opérationnelle.

#### 11 Page 3

12 Cette page présente les coûts de distribution dans un format similaire à ce qui est présenté  
13 actuellement.

#### 14 Page 4

15 Cette page présente la fonctionnalisation des achats de fourniture ainsi que le différentiel de lieu  
16 à appliquer aux achats à des points de référence autres que Dawn. Le coût du différentiel de lieu  
17 a également été scindé entre les services de transport et d'équilibrage saisonnier selon le  
18 pourcentage de la demande moyenne à la cause tarifaire.

#### 19 Page 5

20 Cette page présente le nouveau calcul du transfert annuel de la fourniture vers l'équilibrage, tel  
21 qu'autorisé par la Régie dans sa décision D-2021-109 ainsi que le calcul du transfert annuel du  
22 transport vers l'équilibrage.

#### 23 Page 6

24 Cette page reprend le détail des coûts réels par outil d'approvisionnement, tel que présenté  
25 actuellement. Les capacités journalières ont été retirées puisque ces dernières varient rarement  
26 entre la cause tarifaire et le rapport annuel. Si la capacité journalière d'un outil devait varier, cet  
27 outil serait identifié et une note serait ajoutée afin d'orienter la Régie vers une référence

1 appropriée. Si les capacités demeurent inchangées, la Régie a toujours accès aux données de  
2 la capacité journalière présentées au préalable à la page 2 de la pièce de la Cause tarifaire. Quant  
3 à la fonctionnalisation entre le transport et l'équilibrage saisonnier, cette dernière est maintenant  
4 présentée à la page 2 de la proposition, aux colonnes 7 et 8.

### **2.3 AUTRES PIÈCES AFFECTÉES**

5 L'application de la méthode des tiers pour fonctionnaliser les coûts d'approvisionnement se  
6 répercutera plus subtilement sur d'autres pièces des causes tarifaires et rapports annuels.  
7 Considérant que le format général de ces pièces demeure identique, le modèle de ces pièces  
8 n'est pas présenté en annexe. Ces différentes pièces seront adaptées afin d'allouer les actifs liés  
9 aux coûts d'approvisionnement à la base de tarification en fonction de leur causalité des coûts à  
10 travers les différents services. En l'occurrence :

#### Cause tarifaire 2019-2020

- 12 • Base de tarification (pièce B-0264, Énergir-L, Document 2) : La pièce de la base de  
13 tarification mensuelle demeure essentiellement la même, exception faite des quelques  
14 modifications suivantes :
  - 15 ○ La ventilation de la base de tarification entre les services d'équilibrage de pointe  
16 et d'équilibrage d'espace n'est plus appliquée et est remplacée par les nouveaux  
17 services d'équilibrage saisonnier et de flexibilité opérationnelle;
  - 18 ○ La page 4 sera retirée : Comme détaillé dans la preuve (pièce B-0606, Gaz Métro-  
19 5, Document 12) et comme illustré lors de la séance de travail du 24 février 2021  
20 (pièce B-0601, Gaz Métro-5, Document 17), le rendement et les impôts associés  
21 à la fourniture doivent être répartis selon un profil de consommation saisonnier.  
22 Ainsi, ces éléments sont désormais répartis entre les pages dédiées à l'équilibrage  
23 saisonnier et à la flexibilité opérationnelle;
  - 24 ○ Page 5 : Pour les motifs expliqués dans le point précédent, la valeur des  
25 inventaires de transport est aussi intégrée à la base de tarification de l'équilibrage  
26 saisonnier. La page 5 est donc modifiée pour ne présenter que les éléments qui  
27 demeurent au transport;

- 1           ○ Page 6 : Cette page est renommée « Équilibrage saisonnier ». Elle intègre tous  
2           les éléments liés à l'équilibrage saisonnier de même qu'une partie des données  
3           de fourniture de la page 4 actuelle, qui sont éliminées dans la proposition, ainsi  
4           que la valeur des inventaires de transport;
- 5           ○ Page 7 : Cette page est renommée « Flexibilité opérationnelle ». Elle intègre tous  
6           les éléments liés à la flexibilité opérationnelle de même qu'une partie des données  
7           de fourniture de la page 4 actuelle, qui sont éliminées dans la proposition.
- 8           • Revenu requis (pièce B-0266, Énergir-N, Document 1) : Des modifications sont  
9           proposées à la pièce portant sur le revenu requis aux fins de concordance avec la preuve  
10          (pièce B-0606, Gaz Métro-5, Document 12) et avec la séance de travail du 24 février 2021  
11          (pièce B-0601, Gaz Métro-5, Document 17) :
- 12          ○ La ventilation du revenu requis entre les services d'équilibrage de pointe et  
13          d'équilibrage d'espace n'est plus appliquée et est remplacée par les nouveaux  
14          services;
- 15          ○ Le rendement et les impôts en fourniture sont intégralement reclassés dans les  
16          services d'équilibrage saisonnier et de flexibilité opérationnelle et certains  
17          reclassements sont effectués entre le service de transport et les services  
18          d'équilibrage saisonnier.
- 19          • Pièces tarifaires : Aucune modification ne sera apportée pour l'instant aux pièces  
20          tarifaires, puisque les changements aux *Conditions de service et Tarif* seront traités dans  
21          le cadre du volet 2 de la phase 2B du présent dossier. Les pièces tarifaires présenteront  
22          simplement les nouveaux coûts fonctionnalisés à chacun des services. Cela étant dit,  
23          comme le tarif d'équilibrage est présentement composé d'un facteur « pointe » et d'un  
24          facteur « espace », les coûts totaux fonctionnalisés au service d'équilibrage (équilibrage  
25          saisonnier et flexibilité opérationnelle) à l'aide de la méthode des tiers devront être répartis  
26          entre les deux facteurs d'ici à ce que la Régie rende une décision sur les tarifs. Une  
27          segmentation temporaire devra donc être proposée dans la Cause tarifaire 2022-2023.

1 Rapport annuel 2020

- 2 • Base de tarification (pièce B-0034, Énergir-6, Document 1) : Les ajustements décrits  
3 précédemment aux fins de la pièce de la base de tarification de la cause tarifaire seront  
4 aussi reflétés;
- 5 • Établissement du trop-perçu / manque à gagner par service (pièce B-0162, Énergir-8,  
6 Document 1) : La pièce est modifiée de la même façon que la pièce du revenu requis de  
7 la cause tarifaire (pièce B-0266, Énergir-N, Document 1), comme détaillé précédemment.

**CONCLUSION**

8 Énergir soumet que les modifications proposées aux pièces de la cause tarifaire et du rapport  
9 annuel reflètent fidèlement l'application de la méthode des tiers conformément à la  
10 décision D-2021-109.

**Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi requis par la décision D-2021-109 et  
de s'en déclarer satisfaite.**

**Sommaire des coûts d'approvisionnements par service  
pour l'exercice clos le 30 septembre 2020  
(000 \$)**

N° de ligne	Distribution (1)	Fourniture (2)	Transport (3)	Équilibrage			Total (7)	Références
				Équilibrage saisonnier (4)	Flexibilité opérationnelle (5)	Non requis (6)		
1	<b>COÛTS ANNUELS POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE</b>							
			166 288 \$	110 372 \$	1 737 \$	- \$	<b>278 397 \$</b>	Page 2
	<b>FONCTIONNALISATION DES ACHATS DE GAZ NATUREL</b>							
2	Coût total fonctionnalisé à la fourniture et coût fonctionnalisé au différentiel de lieu							
		323 080 \$	(35 828) \$	(9 480) \$			<b>277 772 \$</b>	Page 4
	<b>COÛTS SUPPLÉMENTAIRES</b>							
3	Autoconsommation, gaz perdu et autres frais de distributeur	8 259 \$	(637) \$ <sup>(1)</sup>				<b>7 622 \$</b>	Total page 3 excluant les lignes 3 et 9
4	GAC		379 \$				<b>379 \$</b>	
5	Champion		4 788 \$				<b>4 788 \$</b>	
6	<b>Total de la fonctionnalisation par service</b>	<b>8 259 \$</b> <sup>(2)</sup>	<b>323 080 \$</b>	<b>134 990 \$</b> <sup>(3)</sup>	<b>100 892 \$</b> <sup>(3)</sup>	<b>1 737 \$</b> <sup>(2)</sup>	<b>- \$</b>	<b>568 957 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les coûts de transport pour l'autoconsommation et le gaz perdu sont transférés vers le service de distribution. Veuillez vous référer à la page 3, ligne 3 + ligne 9.

<sup>(2)</sup> Ces valeurs sont celles qui seront reportées à la ligne 1 du revenu requis. Pour la Cause tarifaire 2019-2020, veuillez vous référer à la pièce B-0266, Énergir-N, Document 1, page 1.

<sup>(3)</sup> L'écart entre ces chiffres et ceux présentés à la Régie lors de la séance de travail du 24 février 2021 à la pièce B-0601, Gaz-Métro-5, Document 17, page 8 à la ligne « Frais de transport et d'équilibrage » est causé par le différentiel de lieu des achats de gaz de réseau en franchise, qui n'avait pas été intégré. Ceci cause un écart de 15 613 \$ au service de transport et de 4 131 \$ au service d'équilibrage saisonnier. Veuillez vous référer à la page 4, lignes 25 et 26.



**Coût annuel de l'approvisionnement en transport, équilibrage saisonnier et flexibilité opérationnelle  
pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2020**

N° de ligne	Sources d'approvisionnements répondant à la demande	Capacité journalière	Fonctionnalisation au transport	Coûts des outils à 100 % de C.U.	Coûts des outils selon l'utilisation prévue	Coûts de transport	Coûts d'équilibrage saisonnier	Coûts de la flexibilité opérationnelle
		(10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> ) (1)	(%) (2)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)	(000 \$) (5) (2) x (3)	(000 \$) (6) (4) - (5)	(000 \$) (7) (4)
<b>Coûts de transport annuels</b>								
1	FTLH primaire (Énergir EDA & NDA)	2 243 <sup>(1)</sup>	79,1% <sup>(8)</sup>	54 517 \$	54 517 \$	43 110 \$	11 407 \$	-
2	Achats dans le territoire	17 <sup>(2)</sup>	100,0%	115 \$	115 \$	115 \$	0 \$	-
3	Transport fourni par les clients	219 <sup>(3)</sup>	100,0%		0 \$	0 \$	0 \$	-
4	FTSH (Dawn - Énergir EDA)	2 192 <sup>(1)</sup>	79,1%	18 606 \$	17 727 \$	14 713 \$	3 014 \$	-
5	Transport par échange (Dawn - Énergir)	2 875 <sup>(1)</sup>	79,1%	23 501 \$	23 501 \$	18 583 \$	4 917 \$	-
6	FTSH (Parkway - Énergir EDA & NDA)	13 174 <sup>(1)</sup>	79,1%	113 518 \$	109 426 \$	89 766 \$	19 660 \$	-
7	<b>Total de la capacité de transport journalière</b>	20 720						
8	<b>Total du coût du transport annuel par service</b>				<b>205 286 \$</b>	<b>166 288 \$</b>	<b>38 998 \$</b>	-
<b>Coûts d'équilibrage saisonnier</b>								
<b>Transport</b>								
9	STS (Parkway - Énergir EDA & NDA)	5 705 <sup>(1)</sup>	100,0%	-	44 784 \$	-	44 784 \$	-
10	Transport par échange (Parkway-Énergir)	21 <sup>(4)</sup>	100,0%	-	193 \$	-	193 \$	-
<b>Entreposage</b>								
11	Pointe-du-Lac	1 624 <sup>(5)</sup>	100,0%	-	5 720 \$	-	5 720 \$	-
12	Saint-Flavien	1 543 <sup>(5)</sup>	100,0%	-	12 870 \$	-	12 870 \$	-
13	Usine LSR (vapo)	5 835 <sup>(5)</sup>	100,0%	-	7 411 \$	-	7 411 \$	-
14	Interruption de liquéfaction GM GNL	297 <sup>(7)</sup>	100,0%	-	- \$	-	0 \$	-
<b>Optimisation et autres coûts</b>								
15	Offre interruptible (super interruptible)	1 586 <sup>(6)</sup>	100,0%	-	396 \$	-	396 \$	-
16	Service de pointe	-	100,0%	-	0 \$	-	0 \$	-
17	<b>Total de la capacité journalière des outils d'approvisionnements</b>	37 332						
18	<b>Total du coût d'équilibrage saisonnier</b>				<b>276 660 \$</b>		<b>110 372 \$</b>	
<b>Coûts de flexibilité opérationnelle</b>								
19	Entreposage à Dawn	-	100,0%		12 036 \$	-	-	12 036 \$
20	Réduction des coûts de F	-	100,0%		(10 299) \$	-	-	(10 299) \$
21	STS (Parkway-GMIT EDA & NDA)	-	100,0%		- \$	-	-	- \$
22	<b>Total du coût de la flexibilité opérationnelle</b>							<b>1 737 \$</b>
23	<b>Grand total des coûts par service</b>					<b>166 288 \$<sup>(9)</sup></b>	<b>110 372 \$<sup>(9)</sup></b>	<b>1 737 \$</b>

<sup>(1)</sup> Vous référer à Énergir-H, Document 1, annexe 4, page 1 de 3.

<sup>(2)</sup> Vous référer à Énergir-H, Document 1, annexe 8, colonne 15, ligne 29 / 365 jours X 1 000. L'écart entre la référence et la capacité journalière présentée est causée par l'inclusion du volume de gaz d'évaporation (boil-off) alors que ce dernier n'est pas considéré comme un élément d'approvisionnement et n'est donc pas inclus à la ligne 29 de la référence. À la Cause tarifaire 2022-2023, le traitement sera uniformisé.

<sup>(3)</sup> Vous référer à Énergir-H, Document 1, annexe 8, colonne 15, (ligne 24 + ligne 33) / 365 jours.

<sup>(4)</sup> Ce contrat n'était pas signé au moment du dépôt de la Cause tarifaire, conséquemment, il ne se retrouve pas à Énergir-H, Document 1, annexe 4, page 1 de 3.

<sup>(5)</sup> Vous référer à Énergir-H, Document 1, annexe 5, page 1 de 2. Les chiffres présentés dans le cadre de la Vision tarifaire ne correspondent pas à ceux du dépôt original, car ces derniers subissaient une conversion de valeur calorifique. Cette conversion n'a plus lieu, ainsi lors du dépôt de la Cause tarifaire 2022-2023 les capacités journalières seront les mêmes.

<sup>(6)</sup> L'examen de la proposition de l'offre interruptible d'Énergir a été déplacé en phase 4 de la Vision tarifaire par la Régie. Ainsi, ce chiffre ne se retrouve nul part dans les pièces actuelles. Il sera également absent lors du dépôt de la Cause tarifaire 2022-2023.

<sup>(7)</sup> Vous référer à Énergir-H, Document 1, page 82.

<sup>(8)</sup> [Énergir-H, Document 1, Annexe 9, ((ligne 1 + ligne 2)/365 jours) X 1 000] / [total capacité de transport journalière: colonne 1, ligne 7, tableau ci-haut]. Le résultat de 78,8 % est légèrement différent de la demande moyenne présentée de 79,1 %. Lors de la Cause tarifaire 2022-2023, la demande moyenne sera équivalente.

<sup>(9)</sup> L'écart entre ces chiffres et ceux présentés à la Régie lors de la séance de travail du 24 février 2021 à la pièce B-0601, Gaz-Métro-5, Document 17, page 8 est causé par la proposition d'Énergir de reporter à la page 1 de la proposition l'impact des ajustements Régie. Ainsi, l'écart est composé du différentiel de lieu.

## Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, R-3867-2013

Coût annuel de la distribution  
pour l'exercice clos le 30 septembre 2020

N° de ligne	<u>Description</u>	Projection (000 \$) <u>(1)</u>
1	<b><u>FRAIS DE DISTRIBUTION</u></b>	
2	<b><u>Coût du gaz perdu et autoconsommation</u></b>	
3	- Coût du transport perdu	465 \$
4	- Coût de la fourniture perdue	3 979 \$
5	- Coût du SPEDE perdu	1 250 \$
6	- Nivellement du gaz perdu	- \$
7		<u>5 694 \$</u>
8	<b><u>Autres frais de distribution</u></b>	
9	- Postes de livraison, service de transport gazier et biogaz	172 \$
10	- Amortissement frais reportés - écart de revenu	1 993 \$
11	- Mercaptan	<u>400 \$</u>
12		<u>2 564 \$</u>
13	<b>Frais de distribution</b>	<b><u>8 259 \$</u></b>

## Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, R-3867-2013

Coût annuel de l'approvisionnement pour l'exercice clos le 30 septembre 2020  
Fonctionnalisation des achats de fourniture par service

N° de ligne		oct-19 31	nov-19 30	déc-19 31	janv-20 31	févr-20 28	mars-20 31	avr-20 30	mai-20 31	juin-20 30	juil-20 31	août-20 31	sept-20 30	TOTAL 365
<b>ACHATS DE GAZ NATUREL À EMPRESS</b>														
1	Volumes d'achats réels (excl. compression) (GJ)	2 635 000	2 550 000	2 635 000	2 635 000	2 465 000	2 635 000	2 550 000	2 635 000	2 550 000	2 635 000	2 635 000	2 550 000	31 110 000
2	Coûts des achats à Empress (\$/GJ)	2,297	2,090	2,090	2,090	2,090	2,090	1,709	1,709	1,709	1,709	1,709	1,709	1,917
3	<b>Coûts d'achats (\$)</b>	6 052 849	5 330 530	5 508 215	5 508 215	5 152 846	5 508 215	4 357 777	4 503 036	4 357 777	4 503 036	4 503 036	4 357 777	59 643 309
<b>FONCTIONNALISATION PAR SERVICE</b>														
Portion Fourniture à Empress														
4	Prix NGX Dawn (\$/GJ)	3,260	3,929	3,929	3,929	3,929	3,929	2,933	2,933	2,933	2,933	2,933	2,933	2,933
5	<b>Coûts d'achats - fonctionnalisés au F (\$)</b>	8 589 895	10 018 549	10 352 501	10 352 501	9 684 598	10 352 501	7 478 768	7 728 061	7 478 768	7 728 061	7 728 061	7 478 768	104 971 031
6	Différentiel de lieu (\$/GJ)													
7	<b>Coût à fonctionnaliser (\$) (solde)</b>	-2 537 046	-4 688 019	-4 844 286	-4 844 286	-4 531 752	-4 844 286	-3 120 991	-3 225 024	-3 120 991	-3 225 024	-3 225 024	-3 120 991	-45 327 722
8	<b>Coût du différentiel de lieu fonctionnalisé au transport (\$)</b> (l.7 X pourcentage de la demande moyenne de la page 2, ligne 1, colonne 2)													<b>-35 843 531</b>
9	<b>Coût du différentiel de lieu fonctionnalisé à l'équilibrage saisonnier (\$)</b> (l.7 - l.8)													<b>-9 484 191</b>
<b>ACHATS DE GAZ NATUREL À DAWN</b>														
10	Volumes d'achats réels (GJ)	2 046 000	7 491 092	9 373 877	9 501 555	10 688 797	8 879 358	5 802 045	1 345 858	0	0	930 000	2 412 277	58 470 859
11	Coûts des achats à Dawn (\$/GJ)	3,260	3,929	3,929	3,929	3,929	3,929	2,933	2,933	0	0	3	2,933	3,727
12	<b>Coûts d'achats (\$)</b>	6 669 801	29 431 324	36 828 489	37 330 116	41 994 605	34 885 600	17 016 531	3 947 199	0	0	2 727 551	7 074 848	217 906 064
<b>FONCTIONNALISATION PAR SERVICE</b>														
Portion Fourniture à Dawn														
14	<b>Coûts d'achats - fonctionnalisés au F (\$)</b>	6 669 801	29 431 324	36 828 489	37 330 116	41 994 605	34 885 600	17 016 531	3 947 199	0	0	2 727 551	7 074 848	<b>217 906 064</b>
15	Différentiel de lieu (\$/GJ)													
16	<b>Coût fonctionnalisé au T (\$) (solde)</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>ACHATS DE GAZ NATUREL EN FRANCHISE</b>														
17	<b>Volumes d'achats projetés (GJ)</b>	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	<b>60 000</b>
18	<b>Coûts projetés des achats en franchise (\$/GJ)</b>	3,704	3,704	3,704	3,704	3,704	3,704	3,704	3,704	3,704	3,704	3,704	3,704	<b>3,704</b>
19	<b>Coûts d'achats (\$)</b>	18 521	18 521	18 521	18 521	18 521	18 521	18 521	18 521	18 521	18 521	18 521	18 521	<b>222 250</b>
<b>FONCTIONNALISATION PAR SERVICE</b>														
Portion Fourniture à Dawn														
21	<b>Prix "Futures" projetés à Dawn (\$/GJ)</b>	3,260	3,929	3,929	3,929	3,929	3,929	2,933	2,933	2,933	2,933	2,933	2,933	2,933
22	<b>Coûts d'achats - fonctionnalisés au F (\$)</b>	16 300	19 644	19 644	19 644	19 644	19 644	14 664	14 664	14 664	14 664	14 664	14 664	<b>202 506</b>
23	Différentiel de lieu (\$/GJ)													
24	<b>Coût à fonctionnaliser (\$) (solde)</b>	2 221	-1 123	-1 123	-1 123	-1 123	-1 123	3 857	3 857	3 857	3 857	3 857	3 857	19 744
25	<b>Coût du différentiel de lieu fonctionnalisé au transport (\$)</b> (l.24 X pourcentage de la demande moyenne de la page 2, ligne 1, colonne 2)													<b>15 613</b>
26	<b>Coût du différentiel de lieu fonctionnalisé à l'équilibrage saisonnier (\$)</b> (l.24 - l.25)													<b>4 131</b>
<b>COÛTS TOTAUX DES ACHATS DE FOURNITURE (\$)</b>														
27	Fourniture (l.5 + l.14+ l.22)													<b>323 079 601</b>
28	Différentiel de lieu fonctionnalisé au transport (l.8 + l.25)													<b>-35 827 918</b>
29	Différentiel de lieu fonctionnalisé à l'équilibrage saisonnier (l.9 + l.26)													<b>-9 480 060</b>
30	Total													<b>277 771 623</b>

**Fonctionnalisation des coûts par outil d'approvisionnement  
pour l'exercice clos le 30 septembre 2020**

N° de ligne	Outils d'approvisionnement <sup>(1)</sup>	Taux en \$/GJ/mois 2019-10-01 au 2020-09-30		Coûts annuels																								
				Prime fixe (000 \$)	Fuel (000 \$)	Coûts totaux (000 \$) <sup>(2)</sup>																						
		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)																						
1 2	<b>FTLH primaire Énergir EDA (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30	52,8298 \$		46 279 \$	2 381 \$	48 660	A																					
3 4	<b>FTLH primaire Énergir NDA (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30	40,6786 \$		5 858 \$		5 858	B																					
5 6	<b>FTSH Dawn - Énergir EDA (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30	17,3137 \$		17 254 \$	472 \$	17 727 \$	C																					
7 8 9 10	<b>Transport par échange Dawn - Énergir (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30 2019-10-01 au 2020-09-30						D																					
11 12	<b>STS Parkway - Énergir EDA &amp; NDA (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30	13,3271 \$		34 572 \$	417 \$	34 989 \$	E																					
13 14 15	<b>FTSH Parkway - Énergir EDA (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30	13,3271 \$		77 379 \$	4 076 \$	81 455 \$	F																					
15 16 17	<b>FTSH Parkway - Énergir NDA (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30	10,9965 \$		2 023 \$	140 \$	2 162	G																					
17 18 19	<b>FTSH Dawn - Parkway (Enbridge M12)</b> 2019-10-01 au 2020-10-31 2019-11-01 au 2020-09-30	3,7160 \$ 3,7160 \$		30 012 \$	4 690 \$																							
20 21 32	FTSH Parkway-Énergir EDA & NDA STS - Énergir EDA & NDA		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><th colspan="2">Prorata<sup>(3)</sup></th></tr> <tr><th colspan="2">%</th></tr> <tr><td>69,8%</td><td></td></tr> <tr><td>30,2%</td><td></td></tr> <tr><td>100,0%</td><td></td></tr> </table>	Prorata <sup>(3)</sup>		%		69,8%		30,2%		100,0%		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><th colspan="2">Prime fixe</th><th>Fuel</th></tr> <tr><td>20 957 \$</td><td></td><td>4 223 \$</td></tr> <tr><td>9 055 \$</td><td></td><td>467 \$</td></tr> <tr><td>30 012 \$</td><td></td><td>4 690 \$</td></tr> </table>	Prime fixe		Fuel	20 957 \$		4 223 \$	9 055 \$		467 \$	30 012 \$		4 690 \$	25 179 \$ 9 523 \$	H I
Prorata <sup>(3)</sup>																												
%																												
69,8%																												
30,2%																												
100,0%																												
Prime fixe		Fuel																										
20 957 \$		4 223 \$																										
9 055 \$		467 \$																										
30 012 \$		4 690 \$																										
32 33 34 35	<b>Transport par échange Dawn - Parkway (Enbridge M12)</b> 2019-11-01 au 2020-09-30 2019-11-01 au 2020-09-30																											
36 37 38	FTSH Parkway-Énergir EDA & NDA STS - Énergir EDA & NDA						J K																					

39 **Références p. 2, colonne 4**

40 A + B : l. 1

41 C : l. 4

42

<sup>(1)</sup> Pour le détail de la capacité journalière de chacun des outils, veuillez vous référer à la page 2, colonne 1.

<sup>(2)</sup> Pour la fonctionnalisation entre transport et équilibrage saisonnier, veuillez vous référer à la page 2, colonnes 5 et 6.

<sup>(3)</sup> Le prorata de la capacité journalière se calcule comme suit à partir des données de la page 2 : La capacité journalière du tronçon FTSH (Parkway-Énergir EDA & NDA) ou STS (Parkway-Énergir EDA & NDA) sur le total de la somme de la capacité journalière des tronçons FTSH (Parkway-Énergir EDA & NDA) et STS (Parkway-Énergir EDA & NDA).

## Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, R-3867-2013

Sommaire des coûts d'approvisionnements par service  
pour l'exercice clos le 30 septembre 2020  
(000 \$)

N° de ligne	Distribution	Fourniture	Transport	Équilibrage			Total	Références						
				Équilibrage saisonnier	Flexibilité opérationnelle	Non requis								
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)							
1	<b>COÛTS ANNUELS POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE</b>			153 745	111 945	9 110	0	274 801	Page 2.					
2	<b>FONCTIONNALISATION DES ACHATS DE GAZ NATUREL</b>													
	Coût total fonctionnalisé à la fourniture et coût fonctionnalisé au différentiel de lieu			226 896	2 771	733		230 400	Page 4.					
<b>AJUSTEMENTS ANNUELS</b>														
<b>TRANSFERT DES COÛTS POUR LA SAISONNALITÉ</b>														
3	1) Coût de l'équilibrage inclus dans le coût de la fourniture													
	Transfert du F au É			(19 060)	19 060			0	Page 5, l. 19 seulement <sup>(2)</sup> .					
4	2) Coût de l'équilibrage inclus dans le coût du transport													
	Transfert du T au É			(22)	22			0	Page 5, lignes 22 et 23.					
<b>COÛTS SUPPLÉMENTAIRES</b>														
5	Autoconsommation, gaz perdu et autres frais de distribution			7 017	(801)	(1)		6 216	Total page 3, excluant lignes 3 et 9.					
6	GAC				937	(852)		85						
7	Champion				4 417			4 417						
8	<b>Total de la fonctionnalisation par service réel</b>			<b>7 017</b>	<b>207 836</b>	<b>161 048</b>	<sup>(3)</sup>	<b>130 908</b>	<sup>(3)</sup>	<b>9 110</b>	<sup>(3)</sup>	<b>0</b>	<b>515 919</b>	
9	<b>Total de la fonctionnalisation par service à la Cause tarifaire</b>			<b>8 259</b>	<b>323 080</b>	<b>134 990</b>		<b>100 892</b>		<b>1 737</b>		<b>0</b>	<b>568 957</b>	
10	<b>Écarts</b>			<b>(1 241)</b>	<b>(115 243)</b>	<b>26 058</b>		<b>30 016</b>		<b>7 374</b>		<b>0</b>	<b>(53 037)</b>	Page 7 <sup>(4)</sup> .

<sup>(1)</sup> Les coûts de transport pour l'autoconsommation et le gaz perdu sont transférés vers le service de distribution. Veuillez vous référer à la page 3, ligne 3 + ligne 9.

<sup>(2)</sup> Il est à noter que seul le montant de transfert à l'équilibrage saisonnier est présenté à la ligne 3, puisque le transfert à la flexibilité opérationnelle est déjà inclus dans les coûts présentés selon la méthode des tiers à la ligne 1.

<sup>(3)</sup> L'écart entre ces chiffres et ceux présentés à la Régie lors de la séance de travail du 24 février 2021 à la pièce B-0601, Gaz Métro-5, Document 17, page 17 est causé principalement par la correction d'une imprécision lors du dépôt de la pièce B-0601. L'imprécision concerne le coût réel de l'outil FTSH (Parkway-GMIT EDA & NDA) qui avait été surévalué au transport. La correction cause donc une diminution du coût de transport de 2,778 M\$ et une augmentation du coût d'équilibrage saisonnier pour le même montant. Le reste de l'écart représentant 22 000 \$ concerne l'ajustement de la saisonnalité du transport qui avait été affecté aux revenus plutôt que dans les coûts. Il s'agit simplement d'une modification de la présentation qui n'a aucun impact sur le résultat net en terme de trop perçu/manque à gagner. Veuillez vous référer à la pièce B-0601, Gaz Métro-5, Document 17, page 16.

<sup>(4)</sup> La page 7 représente les actuelles pages 8 et 9 de la pièce B-0180, Énergir-9, Document 2, qui présente l'explication des écarts entre la cause tarifaire et le rapport annuel pour les services de transport, d'équilibrage saisonnier et de flexibilité opérationnelle. Ces pages demeurent inchangées avec la proposition et ne sont pas intégrées dans le présent dépôt.

**Coût annuel de l'approvisionnement en transport, équilibrage saisonnier et flexibilité opérationnelle  
pour la période de 12 mois close le 30 septembre 2020**

N° de ligne	Sources d'approvisionnements répondant à la demande (1)	Cause tarifaire - D-2019-141			Résultats réels				Écarts			
		Fonctionnalisation au transport (%) (2)	Coûts de transport (000 \$) (3)	Coûts d'équilibrage saisonnier (000 \$) (4)	Coûts de la flexibilité opérationnelle (000 \$) (5)	Coûts réels (000 \$) (6)	Coûts de transport (000 \$) (7) (2) x (6)	Coûts d'équilibrage saisonnier (000 \$) (8) (6) - (7)	Coûts de la flexibilité opérationnelle (000 \$) (9) (6)	Coûts de transport (000 \$) (10) (7) - (3)	Coûts d'équilibrage saisonnier (000 \$) (11) (8) - (4)	Coûts de la flexibilité opérationnelle (000 \$) (12) (9) - (5)
<b>Coûts de transport annuels</b>												
1	FTLH primaire (Énergir EDA & NDA)	79,1% <sup>(1)</sup>	43 110 \$	11 407 \$		53 270 \$	42 124 \$	11 146 \$		(986 \$)	(261 \$)	
2	Achats dans le territoire	100,0% <sup>(1)</sup>	115 \$	0 \$		107 \$	107 \$	0 \$		(8 \$)	0 \$	
3	Transport fourni par les clients	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$		0 \$	0 \$	
4	FTSH (Dawn - Énergir EDA)	79,1% <sup>(1)</sup>	14 713 \$	3 014 \$		17 990 \$	14 226 \$	3 764 \$		(487 \$)	750 \$	
5	Transport par échange (Dawn - Énergir)	79,1% <sup>(1)</sup>	18 583 \$	4 917 \$		22 614 \$	17 882 \$	4 732 \$		(701 \$)	(186 \$)	
6	FTSH (Parkway - Énergir EDA & NDA)	79,1% <sup>(1)</sup>	89 766 \$	19 660 \$		101 533 \$	80 289 \$	21 244 \$		(9 477 \$)	1 584 \$	
7	Revenus d'optimisation	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	0 \$		(883 \$)	(883 \$)	0 \$		(883 \$)	0 \$	
8	<b>Total du coût du transport annuel par service</b>		<b>166 288 \$</b>	<b>38 998 \$</b>		<b>194 632 \$</b>	<b>153 745 \$</b>	<b>40 886 \$</b>		<b>(12 542 \$)</b>	<b>1 888 \$</b>	
<b>Coûts d'équilibrage saisonnier</b>												
<b>Transport</b>												
9	STS (Parkway - Énergir EDA & NDA)	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	44 784 \$		43 300 \$	0 \$	43 300 \$		0 \$	(1 484 \$)	
10	Transport par échange (Parkway - Énergir)	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	193 \$		0 \$	0 \$	0 \$		0 \$	(193 \$)	
<b>Entreposage</b>												
11	Pointe-du-Lac	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	5 720 \$		5 835 \$	0 \$	5 835 \$		0 \$	116 \$	
12	Saint-Flavien	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	12 870 \$		12 682 \$	0 \$	12 682 \$		0 \$	(188 \$)	
13	Usine LSR (Vapo)	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	7 411 \$		9 064 \$	0 \$	9 064 \$		0 \$	1 653 \$	
14	Interruption de liquéfaction GM GNL	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	0 \$		- \$	0 \$	0 \$		0 \$	0 \$	
<b>Optimisation et autres coûts</b>												
15	Offre interruptible (super interruptible)	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	396 \$		396 \$	0 \$	396 \$		0 \$	0 \$	
16	Service de pointe	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	0 \$		129 \$	0 \$	129 \$		0 \$	129 \$	
17	Revenus d'optimisation	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	0 \$		(347 \$)	0 \$	(347 \$)		0 \$	(347 \$)	
18	<b>Total du coût d'équilibrage saisonnier</b>		<b>166 288 \$</b>	<b>110 372 \$</b>				<b>111 945 \$</b>		<b>12 543 \$</b>	<b>1 573 \$</b>	
<b>Coûts de flexibilité opérationnelle</b>												
19	Entreposage à Dawn	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	0 \$	12 036 \$	10 789 \$	0 \$	0 \$	10 789 \$	0 \$	0 \$	(1 247 \$)
20	Réduction des coûts de F	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	0 \$	(10 299 \$)	(1 281 \$)	0 \$	0 \$	(1 281 \$)	0 \$	0 \$	9 018 \$
21	STS (Parkway-GMIT EDA & NDA)	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	0 \$	0 \$	- \$	0 \$	0 \$	- \$	0 \$	0 \$	0 \$
22	Revenus d'optimisation	100,0% <sup>(1)</sup>	0 \$	0 \$	0 \$	(398 \$)	0 \$	0 \$	(398 \$)	0 \$	0 \$	(398 \$)
23	<b>Total du coût de la flexibilité opérationnelle</b>				<b>1 737 \$</b>				<b>9 110 \$</b>			<b>7 374 \$</b>
24	<b>Grand total des coûts par service</b>		<b>166 288 \$</b>	<b>110 372 \$</b>	<b>1 737 \$</b>	<b>9 110 \$</b>	<b>153 745 \$</b> <sup>(2)</sup>	<b>111 945 \$</b> <sup>(2)</sup>	<b>9 110 \$</b>	<b>(12 542 \$)</b>	<b>1 573 \$</b>	<b>7 374 \$</b>

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer aux notes de la page 2 de la proposition de la Cause tarifaire.

<sup>(2)</sup> L'écart entre ces chiffres et ceux présentés à la Régie lors de la séance de travail du 24 février 2021 à la pièce B-0601, Gaz Métro-5, Document 17, page 17, ligne « Résultats des tableaux de fonctionnalisation » est causé par la proposition d'Énergir de reporter à la page 1 de la pièce l'impact des ajustements Régie de même que la correction d'une erreur lors du dépôt de la pièce B-0601. Le coût réel de l'outil FTSH (Parkway-Énergir EDA & NDA) avait été surévalué au transport. La correction cause donc une diminution du coût de transport et une augmentation du coût d'équilibrage saisonnier pour le même montant.

**Coût annuel de la distribution  
pour l'exercice clos le 30 septembre 2020**

N° de ligne	Description	Projection D-2019-141 (000 \$) (1)	Résultats réels (000 \$) (2)	Écarts (000 \$) (3)
1	<b><u>FRAIS DE DISTRIBUTION</u></b>			
2	<b><u>Coût du gaz perdu et autoconsommation</u></b>			
3	- Coût du transport perdu	465 \$	654 \$	189 \$ <sup>(1)</sup>
4	- Coût de la fourniture perdue	3 979 \$	4 335 \$	356 \$ <sup>(1)</sup>
5	- Coût du SPEDE perdu	1 250 \$	1 771 \$	521 \$ <sup>(1)</sup>
6	- Nivellement du gaz perdu	- \$	(2 257) \$	(2 257) \$ <sup>(1)</sup>
7		<u>5 694 \$</u>	<u>4 503 \$</u>	<u>(1 191) \$</u>
8	<b><u>Autres frais de distribution</u></b>			
9	- Postes de livraison, service de transport gazier et biogaz	172 \$	147 \$	- \$
10	- Amortissement frais reportés - écart de revenu	1 993 \$	1 993 \$	- \$
11	- Mercaptan	400 \$	374 \$	(26) \$
12		<u>2 564 \$</u>	<u>2 514 \$</u>	<u>(50) \$</u>
13	<b>Frais de distribution</b>	<u><b>8 259 \$</b></u>	<u><b>7 017 \$</b></u>	<u><b>(1 241) \$</b></u>

<sup>(1)</sup> Énergir-10, Document 3, p. 2, col. 7.

## Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, R-3867-2013

Coût annuel de l'approvisionnement pour l'exercice clos le 30 septembre 2020  
Fonctionnalisation des achats de fourniture par service et transfert annuel du transport à l'équilibrage saisonnier

N° de ligne		oct-19 31	nov-19 30	déc-19 31	janv-20 31	févr-20 28	mars-20 31	avr-20 30	mai-20 31	juin-20 30	juil-20 31	août-20 31	sept-20 30	TOTAL 365
<b>ACHATS DE GAZ NATUREL À EMPRESS</b>														
1	Volumes d'achats réels (excl. compression) (GJ)	2 627 899	2 544 245	2 634 662	2 633 820	2 465 255	2 635 132	2 544 710	2 629 861	2 545 432	2 629 854	2 629 158	2 546 797	31 066 825
2	Coûts des achats à Empress (\$/GJ)	3,103	3,157	2,988	2,811	2,458	2,384	2,025	2,098	1,930	2,011	2,469	2,267	2,477
3	<b>Coûts d'achats (\$)</b>	8 154 899	8 033 032	7 872 845	7 403 150	6 059 988	6 282 881	5 152 316	5 518 252	4 912 373	5 287 981	6 491 787	5 774 461	76 943 965
<b>FONCTIONNALISATION PAR SERVICE</b>														
Portion Fourniture à Empress														
4	Prix NGX Dawn (\$/GJ)	2,381	3,233	2,778	2,403	2,198	2,099	2,210	2,204	2,015	2,147	2,501	2,242	2,368
5	<b>Coûts d'achats - fonctionnalisés au F (\$)</b>	6 256 502	8 225 544	7 319 618	6 329 333	5 419 370	5 532 196	5 624 318	5 797 266	5 128 791	5 645 245	6 575 787	5 709 155	73 563 124
6	Différentiel de lieu (\$/GJ)	0,722	-0,076	0,210	0,408	0,260	0,285	-0,185	-0,106	-0,085	-0,136	-0,032	0,026	
7	<b>Coût à fonctionnaliser (\$ (solde))</b>	1 898 397	-192 512	553 227	1 073 817	640 618	750 685	-472 002	-279 013	-216 418	-357 264	-84 000	65 306	3 380 841
8	<b>Coût du différentiel de lieu fonctionnalisé au transport (\$)</b> (l.7 X pourcentage de la demande moyenne de la page 2, ligne 1, colonne 2)													2 673 447
9	<b>Coût du différentiel de lieu fonctionnalisé à l'équilibrage saisonnier (\$)</b> (l.7 - l.8)													707 394
<b>ACHATS DE GAZ NATUREL À DAWN</b>														
10	Volumes d'achats réels (GJ)	1 154 000	9 635 090	11 725 405	9 333 986	9 648 374	8 092 905	2 100 000	555 000	0	0	0	2 218 964	54 463 724
11	Coûts des achats à Dawn (\$/GJ)	2,544	3,319	2,968	2,789	2,494	2,482	2,176	2,176	0	0	0	2,218	2,765
12	<b>Coûts d'achats (\$)</b>	2 936 340	31 982 385	34 796 622	26 036 528	24 058 673	20 087 506	4 570 641	1 207 450	0	0	0	4 922 416	150 598 561
<b>FONCTIONNALISATION PAR SERVICE</b>														
Portion Fourniture à Dawn														
13	<b>Coûts d'achats - fonctionnalisés au F (\$)</b>	2 936 340	31 982 385	34 796 622	26 036 528	24 058 673	20 087 506	4 570 641	1 207 450	0	0	0	4 922 416	150 598 561
14	<b>Coûts fonctionnalisés au T (\$ (solde))</b>	0,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>ACHATS DE GAZ NATUREL À PARKWAY</b>														
15	Volumes d'achats réels (GJ)	108 756	0	0	0	0	0	616 530	220 000	0	0	0	280 000	1 225 286
16	Coûts des achats à Parkway (\$/GJ)	2,944	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	2,219	2,131	0,000	0,000	0,000	2,502	2,332
17	<b>Coûts d'achats (\$)</b>	320 191	0	0	0	0	0	1 367 917	468 900	0	0	0	700 650	2 857 659
<b>FONCTIONNALISATION PAR SERVICE</b>														
Portion Fourniture à Parkway														
18	Prix NGX Dawn (\$/GJ)	2,381	0	0	0	0	0	2,210	2,204	0	0	0	2,242	
19	<b>Coûts d'achats - fonctionnalisés au F (\$)</b>	258 926	0	0	0	0	0	1 362 655	484 968	0	0	0	627 676	2 734 225
20	Différentiel de lieu (\$/GJ)	0,563	0	0	0	0	0	0,009	-0,073	0	0	0	0,261	
21	<b>Coût à fonctionnaliser (\$ (solde))</b>	61 265	0	0	0	0	0	5 263	-16 068	0	0	0	72 974	123 434
22	<b>Coût du différentiel de lieu fonctionnalisé au transport (\$)</b> (l.21 X pourcentage de la demande moyenne de la page 2, ligne 1, colonne 2)													97 607
23	<b>Coût du différentiel de lieu fonctionnalisé à l'équilibrage saisonnier (\$)</b> (l.21 - l.22)													25 827



## Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro, R-3867-2013

Coût annuel de l'approvisionnement pour l'exercice clos le 30 septembre 2020  
Transfert annuel de la fourniture à l'équilibrage saisonnier et à la flexibilité opérationnelle

## TRANSFERTS DE COÛTS POUR LA SAISONNALITÉ

**1) Transfert du F au É pour saisonnalité des achats totaux****A) Calcul du prix uniforme des achats de gaz de réseau**

N° de ligne	Achats Totaux	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	Total
1	Volume d'achats totaux (TJ) (= (page 4, l.1 + l.10 + l.15) / 1000)	3 891	12 179	14 360	11 968	12 114	10 728	5 261	3 405	2 545	2 630	2 629	5 046	86 756
2	Coûts d'achats fonctionnalisés au F (000 \$) (= page 4, l.5 + l.13 + l.19)	9 452	40 208	42 116	32 366	29 478	25 620	11 558	7 490	5 129	5 645	6 576	11 259	226 896
3	Coût moyen des achats au F (\$/Gj) (= l.2 / l.1)	2,429	3,301	2,933	2,704	2,433	2,388	2,197	2,200	2,015	2,147	2,501	2,231	2,615
4	Volumes selon profil d'achats mensuels (TJ)	3 891	12 179	14 360	11 968	12 114	10 728	5 261	3 405	2 545	2 630	2 629	5 046	86 756
5	Volumes selon profil d'achats uniformes (TJ)	7 368	7 131	7 368	7 368	6 655	7 368	7 131	7 368	7 131	7 368	7 368	7 131	86 756
6	Coûts selon profil d'achats mensuels (000 \$)	9 452	40 208	42 116	32 366	29 478	25 620	11 558	7 490	5 129	5 645	6 576	11 259	226 896
7	Coûts selon profil d'achats uniformes (000 \$)	17 900	23 540	21 610	19 927	16 195	17 596	15 664	16 208	14 367	15 817	18 429	15 911	213 166
8	Prix moyen selon profil d'achats uniformes (l.7 / l.5)	2,457	\$/GJ											
9		9,310	¢/m <sup>3</sup>											

**B) Calcul du transfert de la saisonnalité**

Description	Volumes	Coûts
10 Gaz de réseau et achat direct avec transfert de propriété <sup>(1)</sup>	2 788 512	285 271 \$
11 Variation de l'écart de prix de la fourniture		(6 593) \$
12 Coût de la variation d'inventaire	(1 439)	(1 426) \$
13 Coût réel d'acquisition de fourniture (= l.10 + l.11 + l.12)	2 787 073	277 252 \$
14 Coût du gaz de réseau au prix uniforme de 9,31 ¢/m <sup>3</sup> (l.9)	2 787 073	259 473 \$
15 Écart entre coût réel d'acquisition et prix uniforme (l. 13 - l. 14)		17 779 \$
16 Coût total de la saisonnalité à transférer du compte d'écart de prix de la fourniture vers l'équilibrage (si l. 15- > 0; = l. 15) <sup>(2)</sup>		17 779 \$
<b>Ventilation de la saisonnalité entre l'équilibrage et la flexibilité opérationnelle</b>		
18 Économie de fourniture déjà intégrée au coût de la flexibilité opérationnelle (à la p. 2, l. 20, c. 9)		(1 281) \$
19 Coût de la saisonnalité à intégrer à l'équilibrage saisonnier (l. 16 - l.18)		19 060 \$

**2) Transfert du T au É pour saisonnalité des achats fonctionnalisés au service de transport**

20 Volumes de normalisation en m <sup>3</sup> <sup>(3)</sup>	1 245 245
21 Tarif de Transport du distributeur (¢/m <sup>3</sup> ) <sup>(4)</sup>	1,7560
22 Portion Équilibrage (= l.22 x l.21)	22
23 Portion transport (= - l. 22)	-22

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au dossier R-4136-2020, pièce B-0178, Énergir-9, Document 1, p. 2, c. 2, l. 2 et c. 5, l. 2.

<sup>(2)</sup> Comme décidé par la Régie au paragraphe 92 de la décision D-2015-177, la Régie maintient la limitation des transferts des coûts de la fourniture vers les coûts d'équilibrage à des montants non négatifs.

<sup>(3)</sup> Veuillez vous référer au dossier R-4136-2020, pièce B-0178, Énergir-9, Document 1, p. 2, c. 1, l. 21.

<sup>(4)</sup> Comme présenté lors de la séance de travail du 24 février 2021 à la pièce B-0601, Gaz Métro-5, Document 17, page 10, le taux de transport du Distributeur se détermine en divisant les coûts de transport selon le revenu requis par les volumes sur le transport d'Énergir.

**Fonctionnalisation des coûts par outil d'approvisionnement  
pour l'exercice clos le 30 septembre 2020**

N° de ligne	Outils d'approvisionnement <sup>(1)</sup>	Coûts annuels						
		Taux en \$/GJ/mois 2019-10-01 au 2019-10-31	Taux en \$/GJ/mois 2019-11-01 au 2019-12-31	Prime fixe (000 \$)	Fuel (000 \$)	Coûts totaux (000 \$) <sup>(2)</sup>		
		(2)	(3)	(5)	(6)	(7)		
1 2	<b>FTLH primaire Énergir EDA (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30	51,1873 \$	51,1873 \$	44 667 \$	2 948 \$	47 615	A	
3 4	<b>FTLH primaire Énergir NDA (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30	39,4188 \$	39,4188 \$	5 655 \$		5 655	B	
5 6	<b>FTSH Dawn - Énergir EDA (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30	17,3137 \$		16 754 \$	1 237 \$	17 990 \$	C	
7 8 9 10	<b>Transport par échange Dawn - Énergir (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30 2019-10-01 au 2020-09-30							D
11 12	<b>STS Parkway - Énergir EDA &amp; NDA (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30	12,9934 \$	12,9934 \$	33 602 \$	417 \$	34 019 \$	E	
13 14 15	<b>FTSH Parkway - Énergir EDA (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30	12,9934 \$	12,9934 \$	75 210 \$	3 194 \$	78 405 \$	F	
16 17 18	<b>FTSH Parkway - Énergir NDA (TCPL)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30	10,7328 \$	10,7328 \$	1 968 \$	140 \$	2 108	G	
19 20 21	<b>FTSH Dawn - Parkway (Enbridge M12)</b> 2019-10-01 au 2020-09-30	3,7160 \$	3,6020 \$	26 747 \$	2 727 \$			
22 23 24	FTSH Parkway-Énergir EDA & NDA STS - Énergir EDA & NDA							
			Prorata					
			% <sup>(3)</sup>	Prime fixe	Fuel	Total		
			69,8%	17 995 \$	2 396 \$	20 391 \$	H	
			30,2%	8 752 \$	256 \$	9 008 \$	I	
			100,0%	26 747 \$	2 653 \$	29 399 \$		
25 26 27 28	<b>Transport par échange Dawn - Parkway (Enbridge M12)</b> 2019-11-01 au 2020-09-30 2019-11-01 au 2020-09-30							
29 30 31	FTSH Parkway-Énergir EDA & NDA STS - Énergir EDA & NDA							J K

32 **Références p.2, colonne 6**

33 A + B : l. 1

34 C : l. 4

35

(1) Pour le détail par contrat de chacun des outils, les modalités contractuelles et les échéances, veuillez vous référer à la page 2 de la proposition - Cause tarifaire.

(2) Pour la fonctionnalisation de chacun des outils entre transport et équilibrage saisonnier, veuillez vous référer à la page 2, colonnes 7 et 8.

(3) Veuillez vous référer au prorata de la capacité journalière de la page 5 de la proposition - Cause tarifaire.